Mr. Le Vesconte-No. no!

Sir John A. Macdonald—The whole action of the Local Legislature showed that they accepted it. This very day the Treasurer of Nova Scotia had telegraphed that he hoped the grant was made, that he might get the money. (Great laughter.) There might be some few fossils like his hon. friend from Richmond, old tories like himself who did not care to change, but except a few like him the people of Nova Scotia had accepted it. A majority of the representatives of Nova Scotia in this House had accepted it, and the Government of Nova Scotia had accepted it. The simple question raised by this amendment was Confederation or no Confederation.

Hon. Mr. Holton—I thought that was settled long ago.

Sir John A. Macdonald—It was settled by law in 1867 against the desire and vote of that hon, gentleman and ever since he had done all in his power to obstruct it. The member for Durham West had contended that this matter was one to be settled by England. Hon, gentlemen would give up to the Imperial Parliament the control of our money and a different doctrine was laid down in the discussion on the Governor-General's salary. It was then decided by the member for Oxford South that for the Imperial authorities to interfere with us in that matter was to trample on the liberties of the people of Canada.

Mr. Mackenzie—Order. If the hon, gentleman seeks to make out his argument by dragging in matters foreign to this debate, I ask the interference of the Speaker.

The Speaker pro tem., Hon. Mr. Blanchet, said the Minister of Justice was out of order in alluding to a previous debate.

Sir John A. Macdonald said any gentleman going to the library and looking over the newspapers, would find that such words were used in a certain Colonial Parliament with reference to the Governor's salary: but the question was whether this arrangement was a right one or a wrong one. If they admitted it was a right one they should place it in the hands of the Government to carry it out. This amendment was a mean motion—an attempt by a side wind to prevent the success of Confederation, instead of fairly meeting the question. The argument of the member for West Durham was hardly worth replying to. His

M. Le Vesconte: Non. non.

Sir John A. Macdonald déclare que tout ce qu'a fait l'Assemblée locale prouve qu'elle est prête à accepter la vérité. Aujourd'hui même, le Trésorier de la Nouvelle-Écosse a envoyé un télégramme exprimant son espoir que les crédits seront accordés. (Rire général.) Peut-être y a-t-il encore quelques vieux routiers de la politique comme son ami de Richmond, ou de vieux Conservateurs comme lui qui ne tiennent pas à ce que les choses changent, mais ceci mis à part, le peuple de la Nouvelle-Écosse a accepté l'idée de l'Union. La majorité des députés de Nouvelle-Écosse qui siègent dans cette Chambre l'ont acceptée, ainsi d'ailleurs que le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cet amendement décidera de l'avenir de la Confédération.

L'hon. M. Holton: Je pensais que c'était décidé depuis longtemps.

Sir John A. Macdonald: Cela a été décidé par une loi de 1867 contre laquelle ce député a voté, lequel, depuis, a fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire de l'obstruction. Le député de Durham Ouest a déclaré que cette question devait être réglée par l'Angleterre. La Chambre serait-elle prête à abandonner le contrôle des deniers publics au Parlement Impérial? Lors de la discussion du traitement du Gouverneur Général, on a entendu une thèse différente. Le député d'Oxford Sud avait déclaré qu'une ingérence de la part des autorités impériales reviendrait à fouler aux pieds la liberté du peuple du Canada.

M. Mackenzie: A l'ordre. Si le député a l'intention d'étayer ses arguments d'exemples qui n'ont rien à voir avec la question qui nous occupe actuellement, je demanderai à l'Orateur d'intervenir.

L'Orateur suppléant, l'hon. M. Blanchet, déclare que le ministre de la Justice a enfrein le Règlement en faisant allusion à un débat antérieur.

Sir John A. Macdonald déclare que l'on n'a qu'à relire les journaux pour constater que ces paroles ont effectivement été prononcées lors du débat sur le traitement du Gouverneur au Parlement colonial. Maintenant il s'agit de savoir si cet accord est bon ou mauvais. S'il est jugé bon, il faut en confier l'application au Gouvernement. L'amendement n'est qu'une tentative détournée pour faire échouer la Confédération, au lieu de poser cette question ouvertement. L'intervention du député de Durham Ouest ne mérite guère de réponse. Pour sa part il estime, toutefois, que le Parlement a le droit de faire